



2005 GUIDE DU CYCLISTE Parc national Banff



Bienvenue au parc national le plus ancien et le plus célèbre du Canada! Banff, territoire aux spectaculaires paysages de montagnes escarpées, de larges vallées, de glaciers, de prés alpins et de lacs turquoise, sert d'habitat à tout un éventail d'espèces animales, dont l'aigle royal, le mouflon d'Amérique, l'ours noir, le grizzli et la truite fardée.

Le parc est traversé de plus de 190 km de pistes pour vélos de montagne et de nombreuses routes. Le cyclisme représente donc un excellent moyen d'explorer ce joyau de la nature. Le degré de difficulté des pistes varie de facile à difficile, et la saison du vélo débute généralement en mai pour se terminer en octobre. Ce guide vous aidera à organiser des excursions agréables, tout en laissant le moins de traces possible de votre passage.



Le vélo de montagne dans un parc national

Les visiteurs sont autorisés à faire du vélo de montagne pour découvrir et apprécier les superbes richesses naturelles que recèle le parc national Banff. Si vous préférez les excursions de haut niveau ou la descente, veuillez envisager des destinations plus appropriées comme Golden ou Fernie, en Colombie-Britannique ou Canada Olympic Park à Calgary, qui encouragent ce genre d'activité.

Le cyclisme responsable

Les visiteurs qui choisissent de faire du vélo de montagne dans un parc national doivent accepter une responsabilité fondamentale, celle de protéger l'environnement. Ceux qui s'engagent dans des sentiers non désignés ou fermés, qui créent de nouvelles pistes ou qui sortent des sentiers aménagés ne font que nuire à la faune et détruire le sol et la végétation. D'ailleurs, ces activités sont illégales, et les contrevenants sont passibles d'accusations en vertu du Règlement sur les parcs nationaux. En adoptant de bonnes pratiques de gérance environnementale et en traitant les autres utilisateurs avec respect, les cyclistes peuvent veiller à ce que leur sport continue d'être autorisé dans le parc national Banff.

- Partagez le sentier – voir encadré, en haut à droite
- Le vélo de montagne n'est permis que sur les pistes cyclables désignées. Il vous incombe de savoir où vous avez le droit de circuler.
- Abstenez-vous de faire du vélo dans des conditions extrêmes; les sentiers humides, boueux ou très secs sont plus susceptibles d'être endommagés.
- Aidez-nous à préserver nos sentiers. « Roulez sans glisser » : évitez les dérapages causés par le freinage brutal. Roulez par-dessus les obstacles plutôt que de les contourner. Si un obstacle dépasse votre niveau d'habileté, descendez de votre vélo.



Pour continuer d'avoir accès aux sentiers du parc, il vous suffit de donner l'exemple en étant respectueux de l'environnement et en roulant de façon responsable.

- Règles d'or des cyclistes**
- Ne roulez que dans les sentiers ouverts.
 - Ne laissez aucune trace de votre passage.
 - Contrôlez votre vélo!
 - Cédez toujours le passage aux autres groupes d'utilisateurs.
 - Prenez soin de ne pas effrayer les animaux.
 - Soyez prévoyant.

Sentiers de la municipalité de Banff

Les vélos sont autorisés dans tous les sentiers entretenus de la ville de Banff, sauf dans le sentier du Mont-Tunnel, le sentier du Mont-Sulphur (des sources thermales Upper Hot Springs jusqu'au sommet), la boucle du Canyon-Sundance, les troitrois de bois du lieu historique national Cave and Basin et les tronçons balisés des sentiers de la Rivière-Bow et des Chutes-Bow. Les cavaliers et les randonneurs pédestres utilisent eux aussi les sentiers de la ville. Soyez prudent.

Sentiers du secteur de Banff

Le degré de difficulté est fondé sur la longueur, le gain d'altitude et l'isolement du sentier. Les excursions n°s 3 et 11 ne figurent pas sur la carte.

1 Sundance
3,7 km aller seulement, gain d'altitude de 30 m, facile
Point de départ : Lieu historique national Cave and Basin
Idéal pour les enfants et les remorquettes pour bébés, ce sentier asphalté suit les méandres de la rivière Bow et décrit une ascension graduelle jusqu'à l'aire de pique-nique et au sentier du Canyon-Sundance. Vous risquez fort d'y rencontrer de nombreux randonneurs et cavaliers. Croise le sentier du Ruisseau-Healy (excursion n° 2).

2 Ruisseau Healy
4,8 km aller seulement, gain d'altitude de 20 m, facile
Point de départ : Embranchement du sentier Sundance (excursion n° 1)
Cette piste de gravier et de terre à deux voies serpente et plonge dans la forêt avant de déboucher sur la route Sunshine, près de la Transcanadienne. Vous pouvez retourner par la même piste ou vous engager sur la route pour décrire une boucle de 20 km qui débute et se termine à Banff. Soyez prudent sur cette autoroute à grand trafic. Croise le sentier du Ruisseau-Brewster (excursion n° 3).

3 Ruisseau Brewster (ne figure pas sur la carte)
36,8 km aller seulement, gain d'altitude de 1 000 m, difficile
Empruntez le sentier Sundance (excursion n° 1), puis le chemin coupe-feu du Ruisseau-Healy (excursion n° 2) jusqu'au sentier du Ruisseau-Brewster, ancien chemin qui remonte peu à peu la vallée du ruisseau Brewster jusqu'à l'auberge Sundance Lodge (services offerts aux clients seulement). Cette excursion, d'une distance de 29 km aller-retour, convient aux cyclistes de niveau intermédiaire. Les cyclistes chevronnés qui ont l'expérience du milieu sauvage peuvent poursuivre leur route au-delà de l'auberge, par un sentier cahoteux et boueux d'une seule voie. Ce parcours décrit une ascension graduelle dans la vallée avant de monter abruptement jusqu'au col Allenby. Les vélos sont interdits au-delà du col. Attention aux cavaliers. **NOTA** : Vous pouvez entreprendre cette excursion depuis le point de départ du sentier du Ruisseau-Healy, sur la route Sunshine, ce qui réduit de 7,2 km la distance à parcourir.

4 Rivière Spray
Boucle de 12,5 km, gain d'altitude de 200 m, facile
Point de départ : Hôtel Fairmont Banff Springs ou terrain de golf
Ce sentier permet aux cyclistes de faire une agréable promenade en forêt, sur d'anciens chemins qui flanquent des rives de la rivière Spray. Les magnifiques panoramas, la rivière rugissante et l'aire de pique-nique de luxe aménagée au point le plus éloigné du sentier sont autant de raisons d'entreprendre cette excursion. Convient aux enfants et aux remorquettes pour bébés. Cédez le passage aux cavaliers.

5 Rivière Spray et ruisseau Goat
19 km aller seulement, gain d'altitude de 360 m, moyen
Point de départ : Hôtel Fairmont Banff Springs
Cette piste achalandée, à double voie, longe un ancien chemin coupe-feu sur 10 km jusqu'au croisement du ruisseau Goat (tournez à gauche). Elle monte graduellement le long du ruisseau Goat sous le mont Rundle pour aboutir à un terrain de stationnement à côté de la route Smith-Dorrien, en surplomb de Canmore. La plupart des cyclistes organisent une navette et empruntent la piste, qui descend alors en pente douce, en sens inverse. Les cyclistes chevronnés peuvent parcourir une boucle de 48 km en combinant cette piste avec la piste Rundle (Bord de la rivière n° 6) et la promenade du Terrain-de-golf (n° 15).

6 Rundle
14 km aller seulement, gain d'altitude de 180 m, difficile
Point de départ : Promenade du Terrain-de-Golf (au kiosque du fond)
Les cyclistes de niveau intermédiaire ou avancé apprécieront peut-être ce sentier caillouteux tout en montagnes russes, qui relie Banff et Canmore. Après avoir suivi une piste à une voie sur 8 km sur du terrain raboteux couvert de racines, vous parvenez à une piste de gravier à voie double de 6 km qui vous amène en peu de temps au Centre nordique de Canmore. La difficulté de cette piste surprend la plupart des cyclistes.

7 Étangs Cascade – Bankhead
2,5 km aller seulement, gain d'altitude de 100 m, facile
Point de départ : Aire de fréquentation diurne des Étangs-Cascade, route du Lac-Minnewanka
Depuis les étangs, roulez en direction nord le long du ruisseau et poursuivez votre route au-delà des tables de pique-nique. Le sentier traverse la route du Lac-Minnewanka et suit l'ancienne voie ferrée du Canadien Pacifique jusqu'au village abandonné de Bankhead.

7B Étangs Cascade – château d'eau
4,2 km aller seulement, gain d'altitude de 120 m, moyen
Point de départ : Aire de fréquentation diurne des Étangs-Cascade, route du Lac-Minnewanka
Le sentier débute à l'angle nord-est des étangs, traverse un petit ruisseau et s'engage dans la forêt avant de remonter une série de marches qu'il est presque impossible de grimper à vélo. Ensuite, pour gagner le château d'eau, vous n'avez plus qu'à suivre la jolie piste d'une seule voie qui sinue près de l'escarpement, en surplomb de la Transcanadienne. Du château d'eau, un court chemin de gravier vous mène au lac Johnson.

8 Lac Minnewanka
30 km aller seulement, gain d'altitude de 75 m, difficile
Point de départ : Aire de pique-nique du Lac-Minnewanka (au fond)
Cette piste raboteuse d'une seule voie, qui est exposée et à flanc de coteau, mène à la limite est du parc, au col Devil's Gap. De là on peut faire plusieurs excursions d'une journée, dont le sentier du Col-Aylmer (16 km aller-retour) et le sentier du Chalet-de-Patrouille (32 km aller-retour). Ce dernier sentier est très apprécié des randonneurs, et il risque donc d'y avoir beaucoup de monde sur les quatre premiers kilomètres. Il est recommandé de partir tôt le matin en mai et en juin.

9 Cascade
14 km aller seulement, gain d'altitude de 180 m, moyen
Point de départ : Stationnement d'Upper Bankhead
Jadis un chemin coupe-feu, ce sentier de gravier débouche sur la vallée sauvage de la Cascade et traverse un territoire très fréquenté par les ours. La piste cyclable s'arrête au camping sauvage du Ruisseau-Stoney. Achez un permis d'accès à l'arrière-pays et passez-y la nuit.

10A Sommet du mont Stoney Squaw
2 km aller seulement, gain d'altitude de 150 m, difficile
Point de départ : Stationnement de la station de ski Mt. Norquay
Ce sentier de haut niveau, court, étroit et jonché de racines monte, parfois abruptement, jusqu'au sommet du mont Stoney Squaw. Du sommet, poursuivez votre route en direction nord et descendez un sentier rocheux jusqu'aux vieilles pentes de ski qui dominent le pavillon. Bon nombre de cyclistes combinent ce sentier avec celui qui mène au pied du mont Stoney Squaw (excursion n° 10B). **NOTA** : Les sentiers du mont Stoney Squaw sont les deux seules pistes cyclables officielles du secteur du mont Norquay.

10B Pied du mont Stoney Squaw
5,2 km aller seulement, perte d'altitude de 170 m, moyen
Point de départ : Stationnement de la station de ski Mt. Norquay
Dépassez le pavillon de jour et descendez la route d'entretien de la station de ski sur une distance de 1,4 km. Cherchez à votre droite un panneau indiquant l'emplacement de la piste. De là, vous devrez parcourir des tronçons raboteux et caillouteux tout en descendant de façon presque continue jusqu'à la route. Combinez ce sentier avec la route du Mont-Norquay (excursion n° 12) pour décrire une boucle exigeante de 15 km à partir de Banff. Faites attention aux ours et aux cavaliers pendant cette descente rapide.

11 Redearth (ne figure pas sur la carte)
12 km aller seulement, gain d'altitude de 320 m, moyen
Point de départ : Transcanadienne, 20 km à l'ouest de Banff
Ce sentier, qui était auparavant un chemin coupe-feu, permet de se rendre en vélo dans une région très panoramique de l'arrière-pays près de la ligne de partage des eaux, pour y faire de la randonnée. Apportez un cadenas, car vous devez laisser votre vélo au bout de la route. Vous pouvez gagner à pied plusieurs destinations prisées, notamment l'auberge Shadow Lake Lodge (où vous pouvez arrêter prendre le thé), le lac Shadow et le lac Egypt.

Routes du secteur de Banff

Le degré de difficulté est fondé sur la longueur et le gain d'altitude. Les distances sont calculées à partir du Centre d'accueil de Banff, à l'exception de l'excursion n° 17.

12 Route du Mont-Norquay
7,5 km aller seulement, difficile
Point de départ : Viaduc Norquay, sur la Transcanadienne
Cette route escarpée monte continuellement jusqu'à la station de ski Mt. Norquay. Depuis le belvédère qui se trouve près du sommet, vous avez une vue imprenable de la ville de Banff, dans la vallée. **NOTA** : Les sentiers qui s'embranchent sur cette route sont interdits aux cyclistes.

13 Route du Lac-Minnewanka
Boucle de 24 km, moyen
Point de départ : Viaduc Minnewanka, sur la Transcanadienne
Ce parcours vous réserve de nombreuses attractions, dont les étangs Cascade, Bankhead, le lac Minnewanka, le lac Two Jack et le lac Johnson. Soyez prudent – la route est étroite, et il peut y avoir beaucoup de monde en été.

14 Promenade du Mont-Tunnel
Boucle de 15 km, moyen
Point de départ : Extrémité est de la rue Buffalo
Cette route vallonnée débouche sur un point d'observation qui domine les chutes Bow et l'hôtel Banff Springs. De là, elle coupe à travers le flanc du mont Tunnel pour rejoindre la route du Mont-Tunnel. Poursuivez votre route en direction ouest, au-delà des campings et des belvédères, pour descendre vers l'avenue Banff.

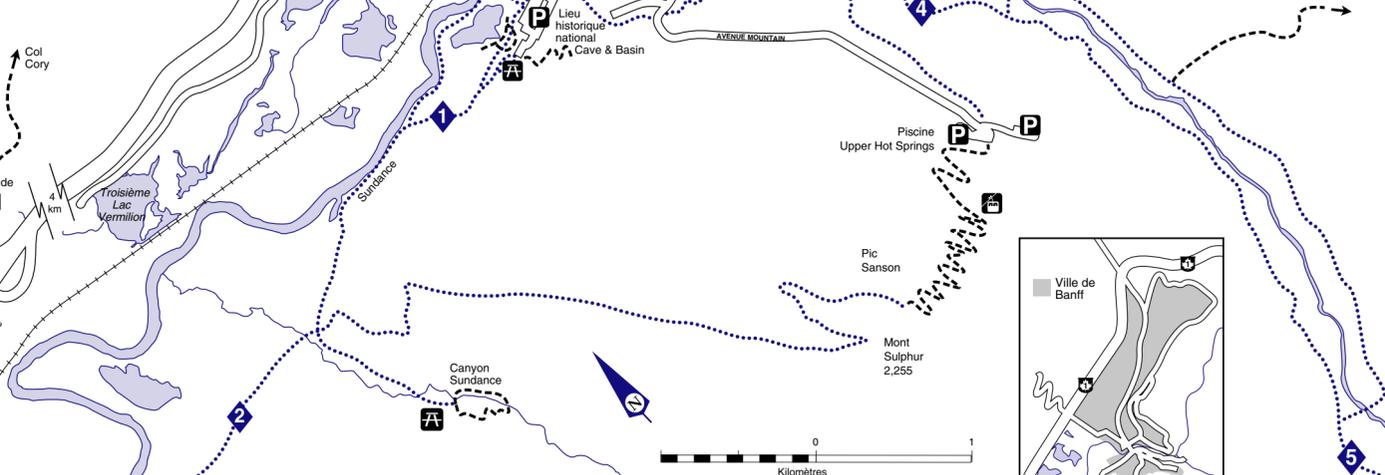
15 Promenade du Terrain-de-Golf
Boucle de 15 km, facile
Point de départ : Pont de la rivière Spray, près des chutes Bow
Cette route se rend jusqu'au fond du terrain de golf de l'hôtel Banff Springs avant de s'embrancher sur une boucle paisible, qui vous offre d'excellentes vues de la rivière Bow et des sommets de la région. Une excellente promenade en famille.

16 Promenade des Lacs-Vermilion
5,7 km aller seulement, facile
Point de départ : Route du Mont-Norquay, du côté sud de la Transcanadienne
Il y a en tout trois lacs Vermilion – des bassins d'eau peu profonds entourés de marais qui forment une véritable oasis pour la faune. L'excursion vous donne accès à des panoramas classiques du pic qui est si souvent associé à Banff, le mont Rundle. Chacun des lacs est muni d'un petit quai où vous pouvez vous prélasser tout en admirant le paysage.

17 Route 1A, de l'aire de pique-nique Fireside à Castle Junction
27 km aller seulement, moyen
Point de départ : Transcanadienne, 5,5 km à l'ouest du viaduc Norquay
La promenade de la Vallée-de-la-Bow est une route classique qui serpente à travers les forêts entourant la rivière Bow. Donnez-vous la journée entière pour explorer les alentours : les sentiers de randonnée et les points de vue abondent le long de la route. La circulation est dense, et les accotements étroits. Réservez cette excursion pour le milieu de la semaine, lorsqu'il y a moins de visiteurs. Vous pouvez combiner cette route à la promenade n° 10 (secteur de Lake Louise) pour faire une excursion de 55 km (aller seulement).

..... Sentier, vélos permis
- - - - - Sentier, vélos interdits

Centre d'information de Banff
 Camping
 Stationnement
 Pique-nique
 Hôpital
 Gardes de parc



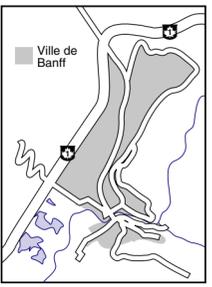
Utilisation partagée

Respectez les autres utilisateurs

- Les pistes cyclables du parc national Banff sont toutes des sentiers à utilisation partagée : attendez-vous à y voir aussi des randonneurs pédestres et des cavaliers. Conservez le contrôle de votre vélo et tenez-vous prêt à arrêter en tout temps.
- Lorsque vous vous approchez d'un randonneur, ralentissez et signalez-lui votre présence en faisant sonner votre clochette ou en le saluant amicalement.
- Le vélo vous permet de circuler rapidement et silencieusement; vous courez donc le risque d'effrayer les chevaux. Lorsque vous croisez des cavaliers, arrêtez-vous sur le bord du sentier et laissez-les passer. Lorsque vous vous approchez par derrière, ralentissez, signalez votre présence aux cavaliers avant d'être trop près et suivez leurs directives.

Sentiers de la municipalité de Banff

Les vélos sont autorisés dans tous les sentiers entretenus de la ville de Banff, sauf dans le sentier du Mont-Tunnel, le sentier du Mont-Sulphur (des sources thermales Upper Hot Springs jusqu'au sommet), la boucle du Canyon-Sundance, les troitrois de bois du lieu historique national Cave and Basin et les tronçons balisés des sentiers de la Rivière-Bow et des Chutes-Bow. Les cavaliers et les randonneurs pédestres utilisent eux aussi les sentiers de la ville. Respectez les autres utilisateurs.



Sentiers du secteur de Lake Louise

Le degré de difficulté est fondé sur la longueur, le gain d'altitude et l'isolement du sentier.

1 Rivière Bow

Boucle de 7,1 km, aucun gain d'altitude, facile

Point de départ : Camping de Lake Louise ou pont de la rivière Bow, en face de la gare historique de Lake Louise (restaurant Station)

Choix tout indiqué pour les sorties en famille, cet agréable sentier riverain longe les deux côtés de la rivière Bow. Pour raccourcir votre parcours, il suffit de prendre l'un des ponts qui enjambent le cours d'eau. Des panneaux d'interprétation posés le long de la route vous renseignent sur l'écosystème de la Bow. Ce sentier est très fréquenté par les randonneurs, qui pourraient ne pas vous entendre approcher à cause du bruit de l'eau. Veuillez donc respecter les autres utilisateurs et signaler votre approche. Croise le sentier Tramline (excursion n° 2).

2 Tramline

4,5 km aller seulement, gain d'altitude de 195 m, facile

Point de départ : En face de la gare de Lake Louise (restaurant Station), près du pont de la rivière Bow
Ce large sentier suit le tracé de l'ancien tramway (de 1912 à 1930. Il monte graduellement vers le lac Louise et descend de là dans la vallée. Le sentier se termine aux stationnements du lac Louise. Vous pouvez emprunter le sentier en sens inverse si vous préférez effectuer une descente.

3 Lac Ross

7,3 km aller seulement, aucun gain d'altitude, difficile

Point de départ : Derrière les résidences du personnel du Château Lake Louise
Ce sentier serpente et plonge dans la forêt subalpine jusqu'à un petit lac niché contre une impressionnante paroi rocheuse. Attendez-vous à y rencontrer beaucoup de cavaliers sur les 100 premiers mètres. Cédez-leur le passage. Un sentier difficile de 1,3 km longe le ruisseau Ross jusqu'à la route de la Ligne-de-Partage-des-Eaux (n° 8) pour former une boucle avec cette dernière.

4 Haut plateau du Lac-Moraine

10 km aller seulement, gain d'altitude de 305 m, difficile

Point de départ : Petit terrain de stationnement du côté droit, à 2,5 km du début de la route du Lac-Moraine
Ce sentier à une seule voie, le plus exigeant du secteur de Lake Louise, monte jusqu'à l'épaulement du mont Temple avant de redescendre vers le lac Moraine. On y rencontre des randonneurs sur le premier km. Les racines et roches constituent un défi dans ce sentier étroit. Le tronçon supérieur, exposé à plusieurs endroits, permet d'admirer des panoramas époustouflants. Combinez ce sentier avec la route du Lac-Moraine (excursion n° 9) pour faire une boucle. Vers le milieu ou la fin de l'été, lorsque commence à mûrir la shépherdie argentée (importante source de nourriture pour les ours), l'accès au tronçon supérieur de ce sentier est interdit à tous les utilisateurs. Cette mesure vise à protéger les visiteurs tout en permettant au grizzli de se nourrir sans être dérangé. Un sentier tronqué mène du sentier à la route du Lac-Moraine au bas du secteur fermé. Consultez le personnel du Centre d'accueil de Lake Louise et les écriteaux posés au début des sentiers pour connaître les dates de fermeture et pour prendre connaissance de tout autre message important.

5 Pipestone

6,7 km aller seulement, gain d'altitude de 165 m, moyen

Point de départ : Route Slate, du côté ouest de Lake Louise
Ce sentier de gravier et de terre bien défini longe la rivière Pipestone jusque dans la vallée de la Pipestone, au nord de Lake Louise. Faites attention aux cavaliers et aux ours. Non loin du point de départ, vous verrez un sentier secondaire de 800 m qui vous donne accès au lac Mud. Ce sentier est court, mais parfois boueux. Vous devez rebrousser chemin au point de retour des vélos, à 6,7 km du départ.

6 Route d'accès Temple

4 km aller seulement, gain d'altitude de 305 m

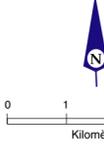
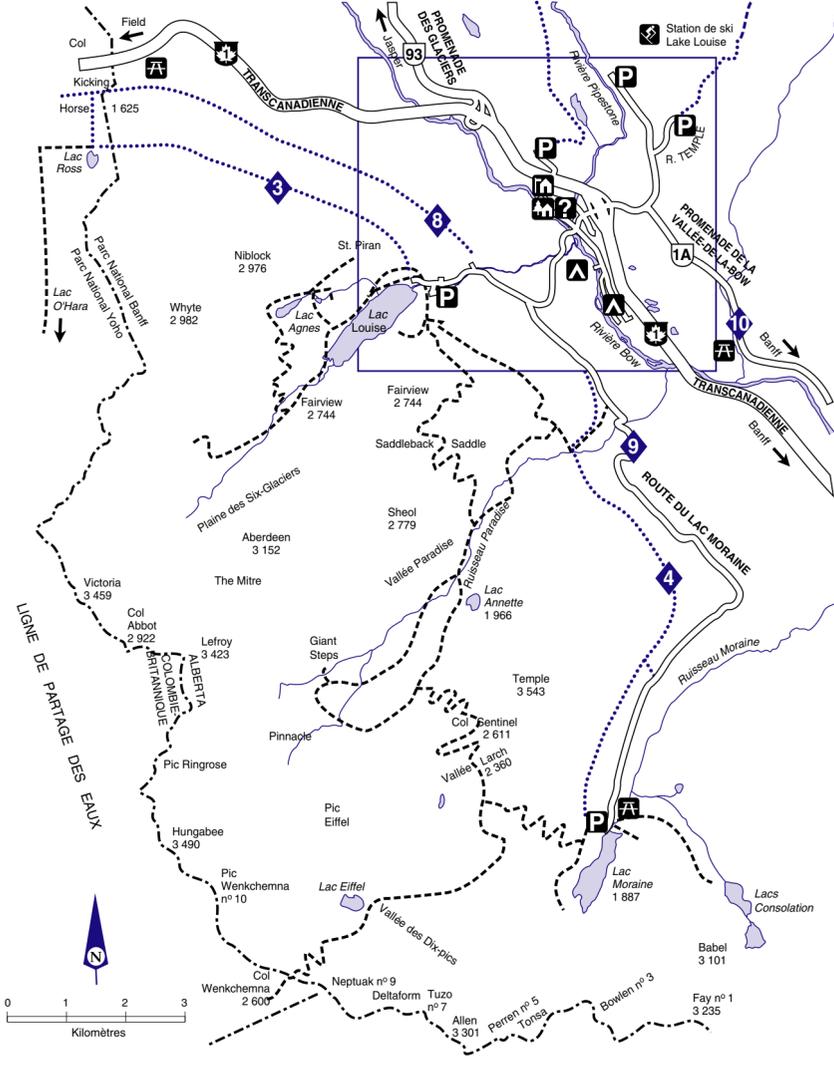
Point de départ : Stationnement du Ruisseau-Fish, en bordure de la route Whitehorn, près de la station de ski de Lake Louise

Ce chemin de gravier escarpé permet aux véhicules d'entretien de se rendre à l'auberge Temple Lodge. La route se termine à l'auberge. De là, vous pouvez marcher jusqu'à la vallée Skoki, mais vous ne pouvez y aller à vélo. Faites attention aux véhicules, aux randonneurs, aux cavaliers et aux ours. Pour donner à plusieurs grizzlis femelles résidentes l'espace dont elles ont besoin pour survivre, les pentes de ski, les autres chemins de la station de ski et les sentiers qui s'embranchent sur la route Temple sont fermés aux cyclistes.

7 Rivière Alexandra (ne figure pas sur la carte)

20,8 km aller seulement, gain d'altitude minime, difficile

Point de départ : Petite voie d'arrêt non signalisée, du côté ouest de la promenade des Glaciers (route 93 Nord), à 26 km au nord de l'intersection avec la route 11
Cet ancien chemin coupe-feu non entretenu n'est désormais plus qu'un parcours raboteux. Après 6 km, le sentier présente un véritable défi. La première traversée à gué de la rivière Alexandra s'effectue après 11,7 km. Les autres traversées sont difficiles et la rivière turbulente, de sorte qu'il vaut mieux réserver cette excursion pour la fin de l'été, époque où le débit d'eau est faible. Seuls les cyclistes possédant une solide expérience de l'arrière-pays



devraient s'y aventurer. Il faut se frayer un chemin à travers les broussailles à certains endroits pour contourner les tronçons récemment emportés par les eaux.

Pistes du secteur de Lake Louise

Le degré de difficulté est fondé sur la longueur de l'excursion et le gain d'altitude

8 Ligne de partage des eaux

10,5 km aller seulement, gain d'altitude minime, facile

Point de départ : Stationnement situé à 3,6 km de l'embranchement de la promenade de Lake Louise
Cette route (l'ancienne route 1A) est fermée à la circulation automobile. Elle est asphaltée mais cependant raboteuse. Après avoir roulé sur 7,5 km, vous franchissez la ligne de partage des eaux. Poursuivez votre route jusqu'à la Transcanadienne; vous vous trouverez alors dans le parc national Yoho. 500 m après la ligne de partage des eaux, un sentier difficile de 1,3 km qui longe le lac Ross rejoint le sentier du Lac-Ross (excursion n° 3). Vous pouvez entreprendre une excursion en boucle pour retourner au début du sentier.

9 Route du Lac-Moraine

15 km aller seulement, gain d'altitude de 385 m, difficile

Point de départ : Centre d'accueil de Lake Louise
Cette route de montagne étroite est dépourvue d'acotements, et la chaussée, quoique goudronnée, est inégale. De plus, la circulation y est dense. Pour toutes ces raisons, il est préférable de réserver cette excursion et celle de la promenade de Lake Louise pour le début de la matinée ou de la soirée, lorsque le volume de circulation est plus faible. À 3 km de Lake Louise, bifurquez sur la route du Lac-Moraine, qui grimpe jusqu'à des sommets vous donnant des vues exceptionnelles de la vallée des Lacs-Consolation et la vallée des Dix-Pics. Vous pouvez faire une boucle en combinant cette route au sentier exigeant du Haut-Plateau-du-Lac-Moraine (excursion n° 4).

10 Promenade de la Vallée-de-la-Bow

28 km aller seulement, gain d'altitude minime, moyen

Point de départ : Centre d'accueil de Lake Louise
De Lake Louise à Castle Junction, la promenade de la Vallée-de-la-Bow (route 1A) serpente à travers la forêt montagnarde, près de la rivière Bow. Cette route attire de nombreux automobilistes, et les accotements sont étroits. Il vaut mieux la réserver pour le milieu de la semaine, lorsque la circulation est moins dense. La route vous donne accès à un grand nombre de randonnées courtes, de belvédères et d'aires d'interprétation. Empruntez ensuite le sentier n° 17 (secteur de Banff) pour une excursion de 55 km (aller seulement).

Lake Louise : Gardez les ours au naturel!

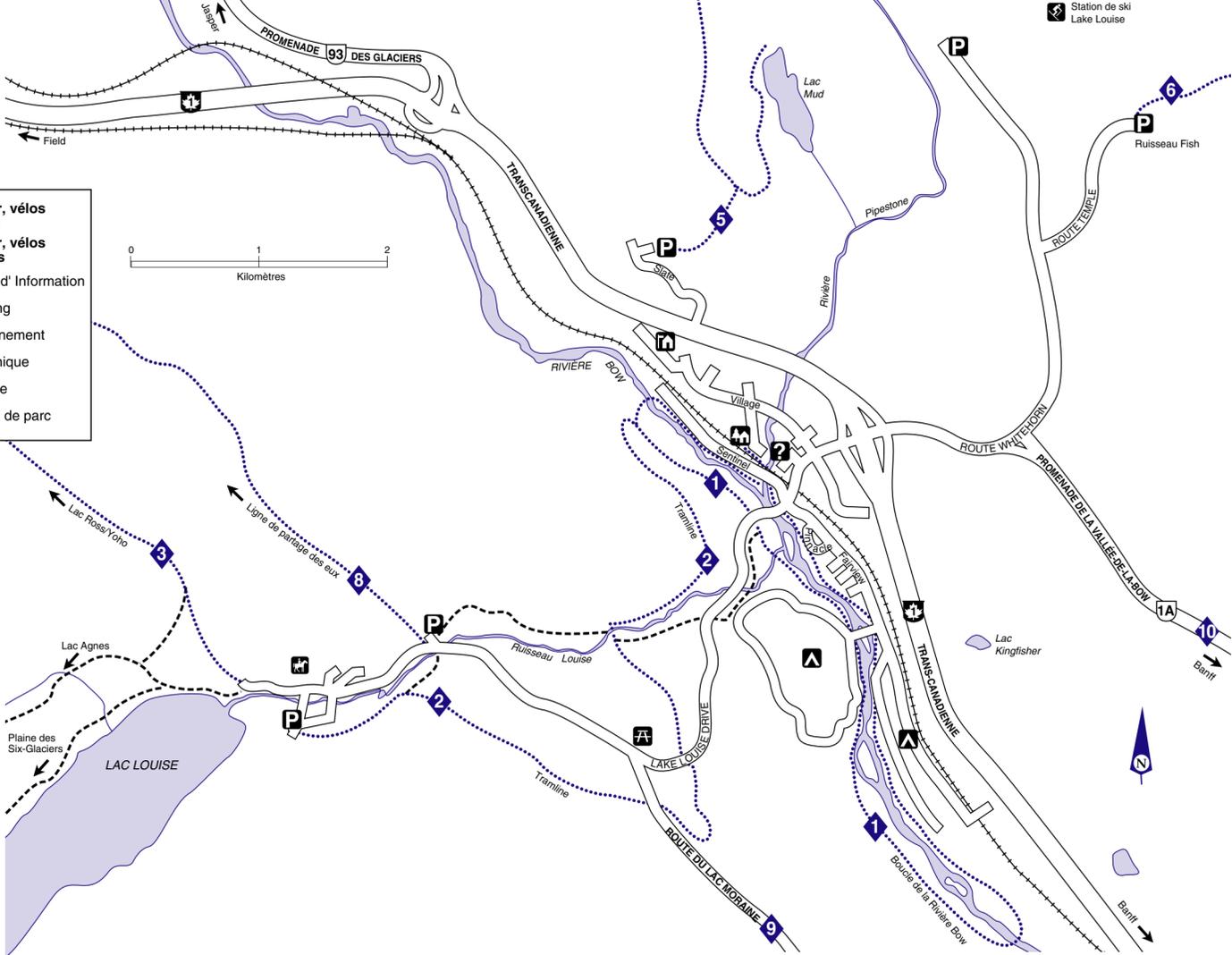
Le secteur de Lake Louise est un important habitat faunique qui attire de nombreux touristes. Lorsque vous entreprenez une randonnée, vous influez sur la façon dont les animaux sauvages utilisent leur habitat et s'y déplacent. Mais, en demeurant respectueux de la nature, vous pouvez contribuer à préserver cet habitat sauvage.



Dans le secteur de Lake Louise, les aménagements et l'activité humaine ont fragmenté en petites parcelles un habitat faunique de tout premier ordre. L'habitat n'a pas complètement disparu, mais les ours doivent trouver le moyen d'y accéder sans rencontrer de gens. Ce sont surtout les jeunes ours et les femelles adultes qui sont les victimes de cette fragmentation. En étant constamment exposés aux visiteurs, à leurs odeurs, à leurs bruits, ces ours perdent leur crainte naturelle de l'être humain; ils deviennent accoutumés. Ainsi dénaturalisés, ils risquent fort d'être tués sur nos routes ou nos chemins de fer ou encore d'être abattus parce qu'ils deviennent des « cas problèmes ».

Plusieurs grizzlis femelles adultes vivent dans le secteur de Lake Louise. Pour survivre et pour réussir à élever leurs petits, elles ont besoin d'un habitat de qualité qui leur offre sécurité et prévisibilité. Vous pouvez assurer votre propre sécurité et celle des ours en mettant en application les conseils suivants :

- Demeurez dans les sentiers désignés : donnez à ces animaux un peu d'espace pour respirer. Ils ont déjà perdu une grande partie de leur habitat.
- Roulez en gardant l'oeil ouvert pour les ours : réduisez au minimum les risques de rencontre.



Vivre avec la faune à Banff et à Lake Louise

Le parc national Banff doit relever un défi de taille, celui de protéger les populations d'animaux sauvages tout en offrant aux visiteurs la possibilité de profiter d'un écosystème de montagne intact.

- Veillez donc respecter les avertissements, les fermetures et les interdictions. Ces avis, qui sont diffusés pour votre sécurité, visent à donner à la faune l'espace dont elle a besoin pour survivre dans notre parc, le plus ancien et le plus fréquenté du pays.
- Attention aux ours! Plus que tous les autres visiteurs, les cyclistes courent le risque de se trouver nez à nez avec un ours, parce qu'ils se déplacent rapidement sans faire de bruit. Ralentissez, demeurez sur vos gardes et scrutez le paysage. Criez pour signaler votre présence aux ours, surtout lorsque vous circulez dans de la végétation dense ou près d'un cours d'eau, qu'il vente fort ou que vous vous apprêtez à faire un virage. Les clochettes ne sont pas suffisantes.
- Demeurez à l'affût des ours et de toute trace de leur présence – pistes, excréments et mottes de terre retournées. Quittez les lieux si vous rencontrez un ours ou si vous voyez une trace fraîche, et communiquez avec le Bureau des gardes de Banff, au (403) 762-1470 ou de Lake Louise, au (403) 522-1220.
- Si vous décidez d'apporter du gaz poivré, gardez votre bombonne à portée de la main.
- Si vous trouvez une carcasse d'animal sur votre route, quittez les lieux immédiatement et signalez votre découverte au Bureau des gardes.
- N'oubliez pas que les animaux du parc sont sauvages! Ils peuvent devenir agressifs s'ils se sentent menacés. Gardez vos distances : demeurez à au moins 100 m (longueur de dix autobus en file) des ours et des autres gros carnivores, et à 30 m des autres animaux sauvages. Pour de plus amples renseignements, rendez-vous aux centres d'accueil ou consultez le site Web du parc.
- Les chiens peuvent nuire à l'expérience des autres visiteurs et provoquent parfois des conflits avec les animaux sauvages. Les animaux de compagnie doivent être tenus en laisse en tout temps dans les parcs nationaux. Comme cette pratique est dangereuse tant pour le cycliste que pour l'animal, il est plus sage de laisser votre chien à la maison.



Élimination des déchets

- Remballez et rapportez tous vos déchets, y compris les couches, les tampons, les restes de nourriture et le papier d'aluminium.
- Pour faire vos besoins, choisissez un endroit bien à l'écart du sentier, à 100 m de toute source d'eau. Creusez un trou de 12 cm de profondeur, jusqu'à ce que vous atteigniez la couche de sol biologiquement active (de couleur foncée). Lorsque vous avez terminé, remplissez le trou de terre, sans toutefois la tasser. Rapportez le papier hygiénique souillé ou faites-le brûler si les risques d'incendie sont faibles.

Pour plus de renseignements sur les excursion à faible impact, consultez :



Leave No Trace
www.LNT.org

Sécurité

- Vous êtes responsable de votre propre sécurité.** Demeurez prêt à affronter les imprévus, qu'il s'agisse d'une panne ou d'un accident. Sachez comment réparer votre vélo et emportez les outils et les pièces de rechange nécessaires.
- Choisissez des pistes qui sont à la mesure de vos capacités. Soyez raisonnable – commencez par des sentiers courts et faciles. Le personnel du parc ou des boutiques de cyclisme peut vous aider à choisir un parcours qui convient.
 - Portez un casque et de l'équipement de protection approprié.
 - Emportez des provisions, de l'eau et des vêtements de rechange. En montagne, le temps peut se gâter rapidement, et il peut neiger en tout temps de l'année. Il se peut aussi que l'eau de surface soit contaminée par le parasite giardia.
 - Ne partez jamais sans faire part à quelqu'un de votre itinéraire et de l'heure prévue de votre retour.
 - Ne partez jamais seul. Demeurez avec votre groupe.



Des bénévoles de la Bow Valley Mountain Bike Alliance entretiennent la partie inférieure du sentier Stoney Squaw. Mai 2004.

Renseignements

Centre d'accueil de Banff, 224, avenue Banff
N° de tél. : (403) 762-1550
Banff.trails@pc.gc.ca

Centre d'accueil de Lake Louise, Centre commercial Samson
N° de tél. : (403) 522-3833
LL.info@pc.gc.ca

Parcs Canada – Centre de services de Calgary
N° de tél. : 1 800 748-7275

Site Web du parc national Banff
www.pc.gc.ca/banff

État des sentiers du parc national Banff
Messages enregistrés : (403) 760-1305

Prévisions météorologiques d'Environnement Canada
Messages enregistrés : (403) 762-2088

Radio du parc 103,3 FM
Prévisions météorologiques et bulletins sur l'état des sentiers

Amis du parc national Banff
Comptoir de vente au détail – Cartes et guides de poche
N° de tél. : (403) 762-8918
www.friendsofbanff.com

Références

- Backcountry Biking in the Canadian Rockies*, Doug Eastcott (2001)
- Mountain Bike! The Canadian Rockies*, Ward Cameron (2000)
- Cartes Gem Trek

Pratiquer la sensibilisation des cyclistes et la gérance environnementale.

- Bow Valley Mountain Bike Alliance : bvbmbanff@telusplanet.net
- Calgary Mountain Bike Alliance : n° de tél. : (403) 220-1868 ou info@cmbalink.com

Camping et pêche

Si vous comptez passer la nuit en milieu sauvage, vous devez vous procurer un permis d'accès à l'arrière-pays. Les pêcheurs à la ligne doivent avoir en leur possession un permis de pêche de parc national et prendre connaissance du Règlement sur la pêche dans les parcs nationaux.

En cas d'URGENCE, composez le 911.